



CSRD : LA CFDT CADRES DÉPLORE UN DÉMANTÈLEMENT, PAS UNE SIMPLIFICATION !

CONTACTS

Relations presse
+33 6 89 04 25 27

La CFDT Cadres déplore que le démantèlement de la CSRD soit désormais acté. Dans sa communication très attendue du 26 février sur la directive OMNIBUS, la Commission européenne indique que 80 % des entreprises initialement visées seraient exemptées et pourraient utiliser des normes volontaires pour les PME (norme VSME).

En clair, on revient sur environ 10.000 entreprises, comme avant avec la déclaration de performance extra-financière (DPEF). Pour la CFDT Cadres, la déception est énorme. Le périmètre de la CSRD inclut désormais uniquement les entreprises réalisant soit un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros, soit un total de bilan supérieur à 25 millions d'euros. De même, les normes de durabilité seraient révisées afin de réduire les points de données et de clarifier certaines positions et la cohérence avec d'autres textes. Par ailleurs, un report de deux ans est envisagé pour les entreprises de la deuxième et troisième vague (donc toutes celles qui n'étaient pas soumises à la DPEF) et les normes sectorielles, qui clarifiaient pourtant un grand nombre de points, sont totalement abandonnées. La CFDT Cadres estime que c'est un coup dur pour l'environnement et le social, et le Green Deal dans sa globalité.

La CFDT Cadres va continuer à travailler sur le maintien de ce qui est à sauver, notamment avec sa participation à la commission durabilité de l'Autorité des normes comptables.

